

Se déplacer sur la métropole

Depuis le 11 mai, de nouvelles règles de vie et de déplacements dans la ville de Brest et dans Brest métropole se mettent en œuvre.



Aménagements provisoires, nouvelles règles d'usages, aides incitatives à la pratique du vélo ... Brest métropole met tout en œuvre pour faciliter vos déplacements dans le respect des mesures sanitaires.

Afin d'accompagner le retour à l'espace public en cette période de crise sanitaire, Brest métropole et ses partenaires ont mis en place un ensemble de dispositifs pour permettre aux habitants de se déplacer en toute sérénité.

Retrouvez dans les rubriques ci-dessous l'ensemble des informations pour chacun de vos modes de transport.

Télécharger les conseils pour [aider les personnes aveugles ou malvoyantes à se déplacer sur la métropole](#) pendant la crise sanitaire.



En bus, tram et téléphérique

A compter du 11 mai, Brest métropole et le réseau Bibus ont prévu un dispositif complet pour faciliter les déplacements au quotidien.

- ▶ Les règles de circulation sur l'axe du tram



A vélo

Des aménagements temporaires de pistes cyclables sont mis en place dès le 11 mai.



Stationner à Brest

Les 16 000 places de stationnement disponibles au centre-ville de Brest, dont 4 000 payantes, permettent une offre diversifiée.

- ▶ Stationnement PMR dérogatoire

Publication

Covid-19. Marche et vélo pour nos déplacements quotidiens

MAI 2020

∨ TÉLÉCHARGER (3,35MO)

📡 S'ABONNER

▶ TOUTES LES PUBLICATIONS

Dernière mise à jour le : **24 juillet 2020**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30